

Dossier à destination des futurs étudiants et de leur famille

réalisé par les assistantes sociales scolaires du service
social en faveur des élèves des Hautes Pyrénées

LE Dossier Social
Etudiant (DSE)

LES BOURSES

LE LOGEMENT CROUS

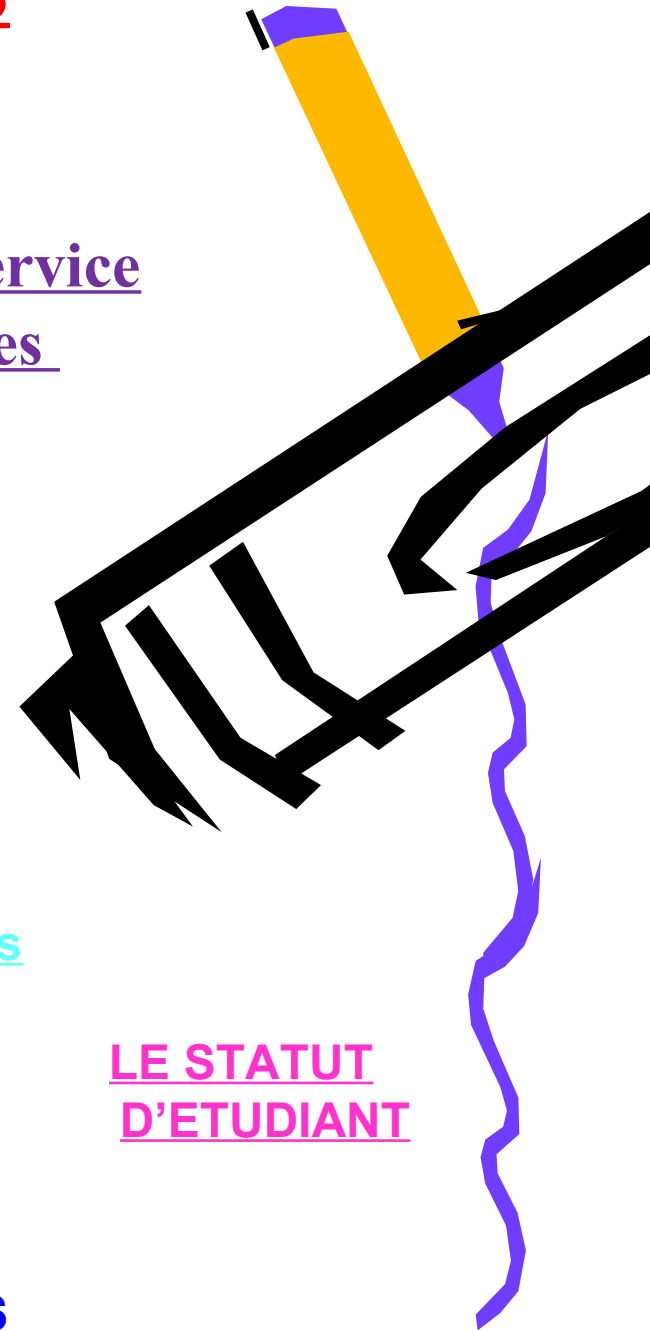
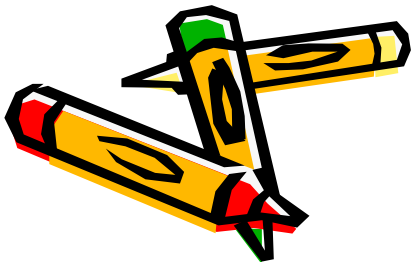
LA SECURITE SOCIALE

LE LOGEMENT : droits
et devoirs

LE STATUT
D'ETUDIANT

LES IMPÔTS

TRANSPORTS



Le Dossier Social Etudiant



permet aux étudiants et lycéens de terminale de solliciter
une **BOURSE** de l'Enseignement Supérieur et/ou
un **LOGEMENT** géré par le **CROUS**.

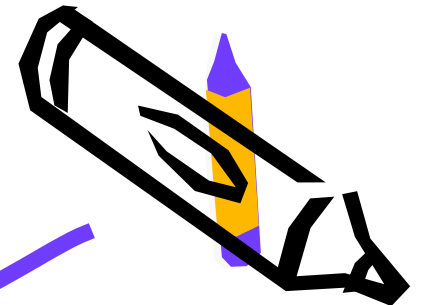
Ministères de l'Agriculture, de



la Culture et de la défense



Cette insigne vous
alerte sur des
notions
importantes et/ou
permet d'accéder
à plus
d'informations sur
des pages
internet
officielles
(clic gauche de la
souris)

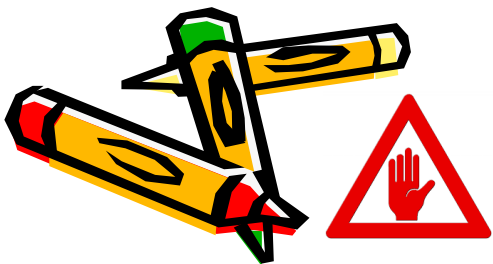


Il doit être **renouvelé chaque année**

Quand et comment saisir son DSE



- Entre le 30 mars et le 15 mai 2023
- Se connecter sur le site avec la même adresse mail que celle utilisée sur Parcoursup :
<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>
- Au moment de la création du compte, vérifier ou compléter les informations de votre profil
(n° INE, état civil, coordonnées,...)

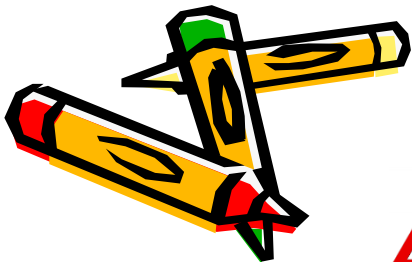


Les étapes à suivre guide de l'étudiant

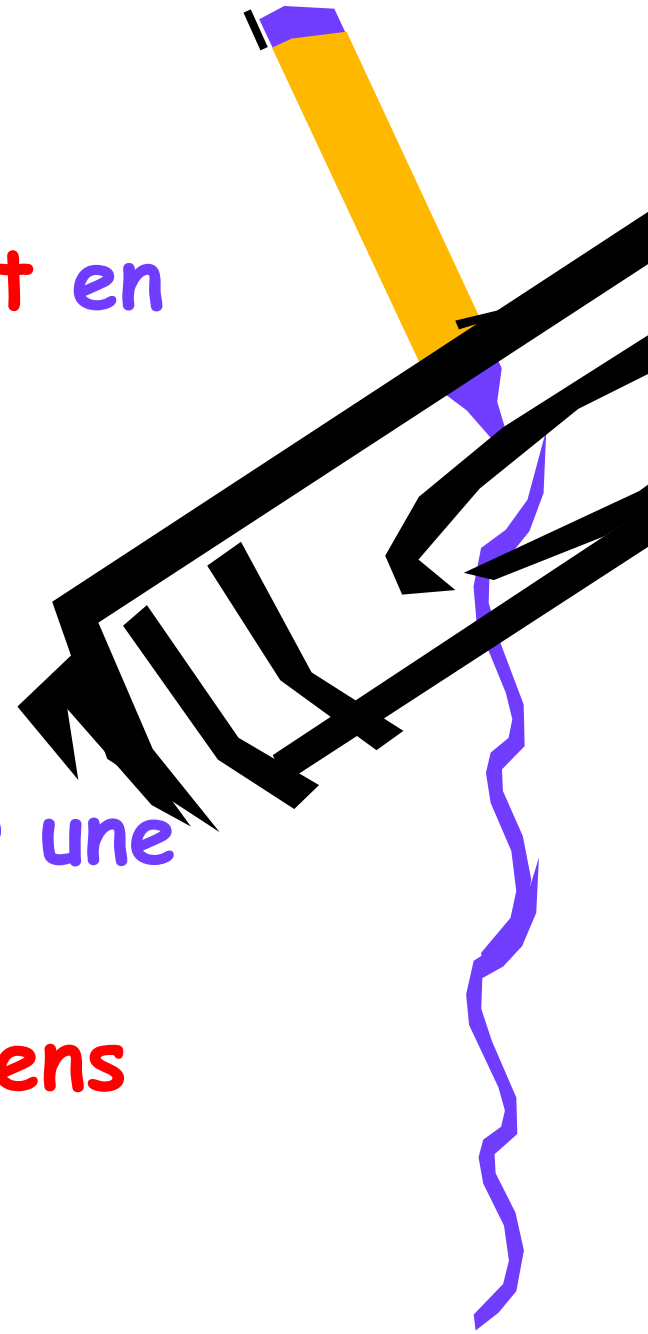


CONDITIONS

- Être français ou étranger résidant en France depuis au moins 2 ans
- S'inscrire dans une formation de l'enseignement supérieur habilitée à recevoir des boursiers
- Être âgé de moins de 28 ans pour une première demande
- Être assidu en cours et aux examens



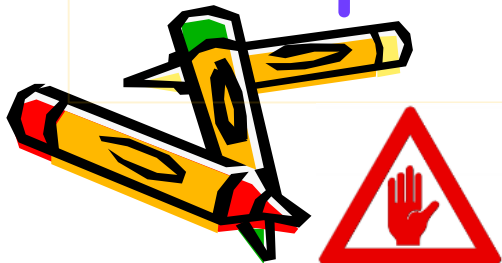
Simulation sur Parcours sup ≠ constitution du dossier



Pour saisir son DSE

Se munir :

- Avis d'imposition 2022 se rapportant aux revenus perçus en 2021
- RIB du compte personnel de l'étudiant pour sa saisie en mode IBAN
- une adresse mail (de l'étudiant, pas celle des parents) fiable et consultée régulièrement



N'hésitez pas à consulter le simulateur en suivant ce lien :
<https://simulateur.lescrous.fr/>

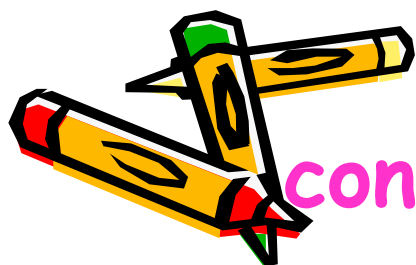


Important !

Conservez vos identifiants de connexion
(adresse mail et mot de passe)

Pour que votre dossier soit **validé** il est
important d'aller jusqu'au dernier écran
« Frais de dossier »

Dans tous les cas vous recevrez



Immédiatement un mail de
confirmation avec un lien de validation



Pour les situations familiales

« mariés », « pacsés » ou « veuf/ve »

Renseigner le numéro fiscal

Un récapitulatif de votre demande est téléchargeable à l'issue de votre saisie



Dans certains cas, il vous sera demandé de joindre des pièces justificatives par voie dématérialisée sur le site du DSE.

Pensez à vérifier l'avancée de votre dossier en consultant la case sur le site messervices.etudiant.gouv.fr



Suivi du dossier
social étudiant (DSE)

Pour les situations familiales :

« concubins », « divorcés » ou « autre situation »

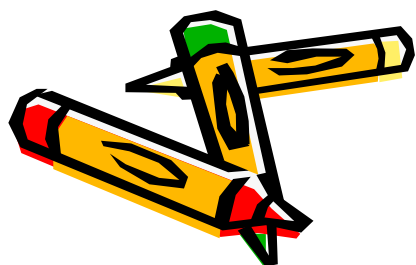
Sous 48h après la saisine du dossier

- ✓ Réception du dossier sous format PDF, sur votre adresse mail
- ✓ Suivre les instructions fournies dans la notice d'accompagnement (envoi des pièces justificatives sous 8 jours par voie postale ou dématérialisée)

Si sous 48 h vous n'avez pas reçu de mail avec les documents en PDF vérifiez dans votre espace personnel le suivi de votre dossier



Dans certains cas, il vous sera demandé de joindre des pièces justificatives par voie dématérialisée sur le site du DSE. Pensez à vérifier l'avancée de votre dossier en consultant la case sur le site messervices.etudiant.gouv.fr



Le droit aux bourses



N'hésitez pas à consulter le simulateur en suivant ce lien :
<https://simulateur.lescrous.fr/>



Varie selon :

- le nombre d'enfants à charge
fiscalement
- l'éloignement entre le domicile parental
et le lieu d'études. Les communes
classées zone montagne donnent droit
à un bonus
- et des revenus du dernier avis
d'imposition de vos parents



Montant des bourses pour 2022-2023

versées sur 10 mois

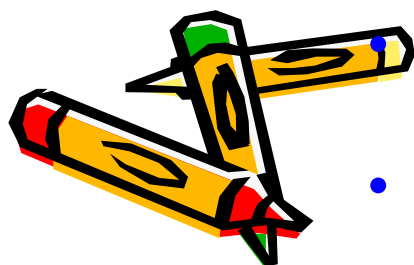


Échelon	0 bis	1	2	3	4	5	6	7
Montant annuel de la bourse	1084 €	1793 €	2701 €	3458 €	4217 €	4842 €	5136 €	5965 €

Aide au mérite (900 € versés sur 10 mois) si :

- Mention « Très bien » au bac
- Boursier dans l'enseignement supérieur

EXONÉRATION



- De paiement des droits d'inscription dans les établissements publics
- De la cotisation « vie étudiante et campus »



Assistance



- si les vœux ont changé
- en cas de situation particulière
- en attente de réponse

PARTIR EN MOBILITE

 europass Valorisez vos compétences avec Europass	 Erasmus+ Partir à l'étranger avec Erasmus+	 AKI Mettez en avant vos engagements	 OFAJ DFJW Bourses et échanges Franco-Allemands
 OFQJ Office franco-québécois pour la jeunesse			

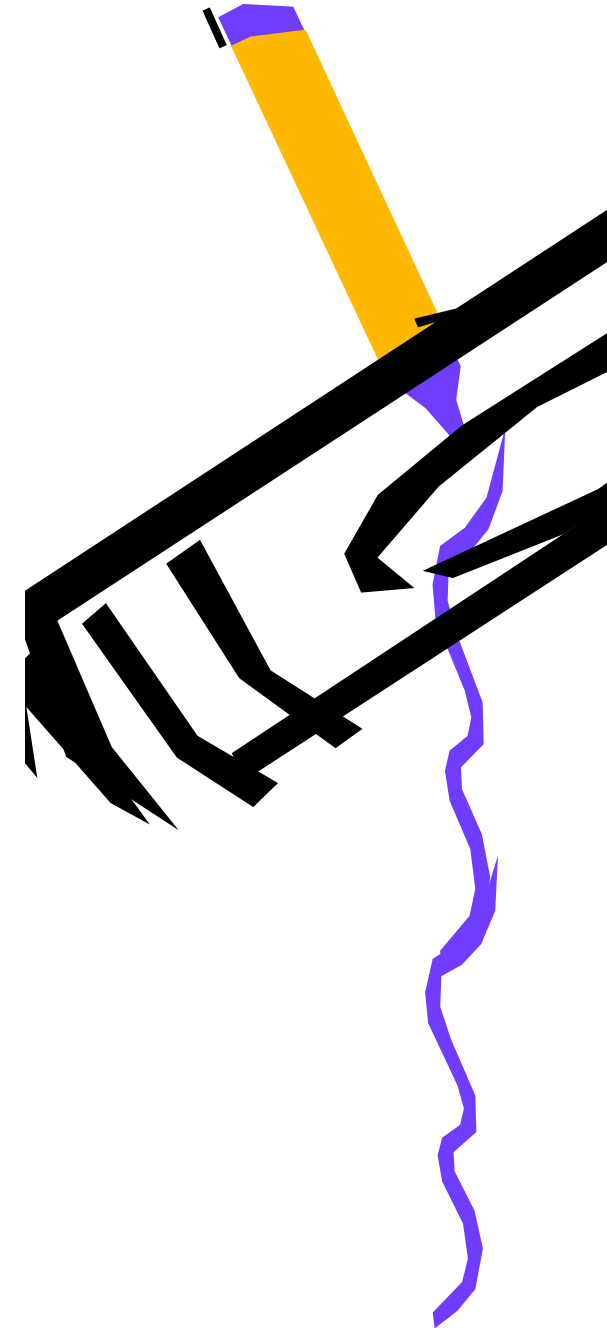
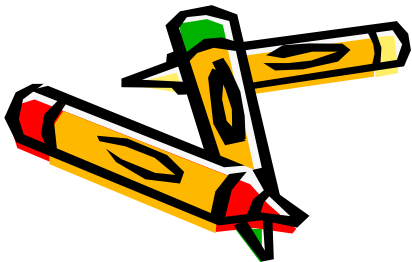
SERVICES PUBLICS+
Partagez votre expérience pour améliorer les services publics

SERVICES +

 Kip Up La presse gratuite sur smartphone	 MYTROC.FR Le troc simple, rapide et gratuit	 MyRoad Le GPS de l'orientation
--	---	--

/ Accueil / Inscription / Connexion / FAQ / Liens Utiles / Mentions Légales
/ Informations sur les données personnelles / Accessibilité / **Assistance** / etudiant.gouv.fr

Site édité par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et les Crous

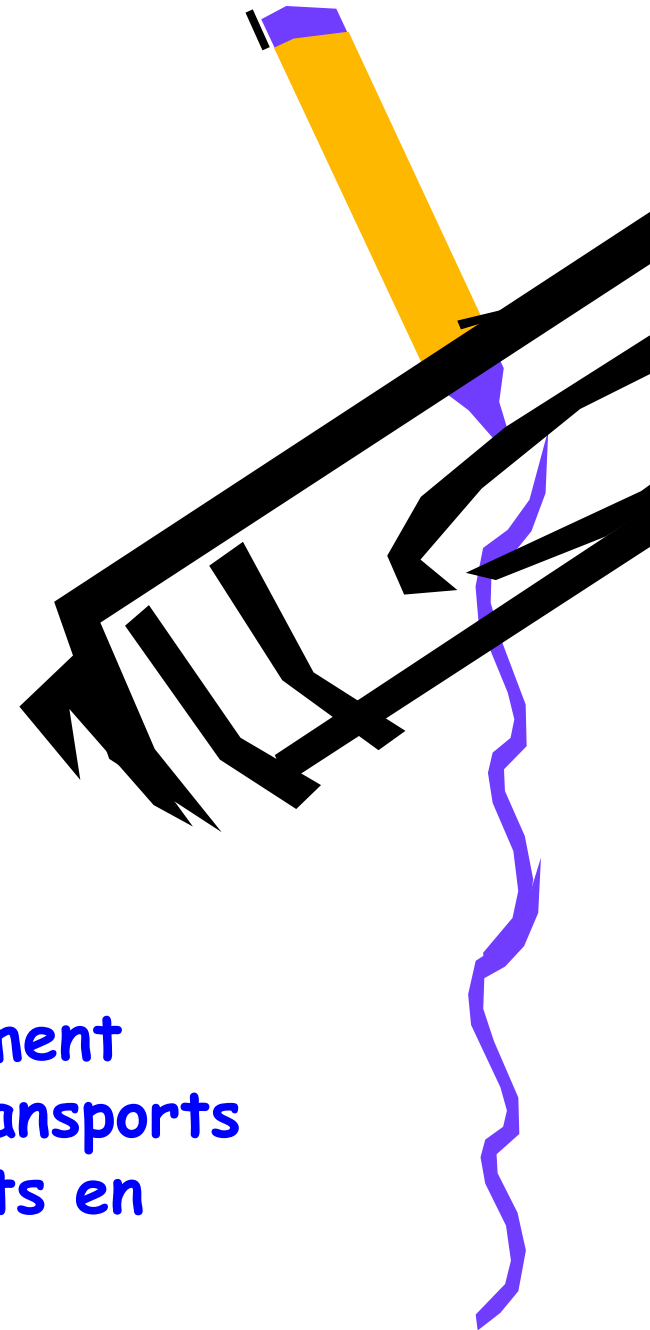
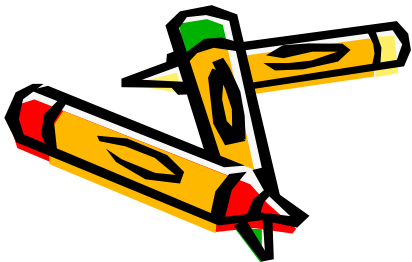


Statuts boursiers

- exonération droits inscription dans les établissements publics
- exonération CVEC
- priorité pour attribution des logements CROUS
- repas à un euro en restaurant universitaire

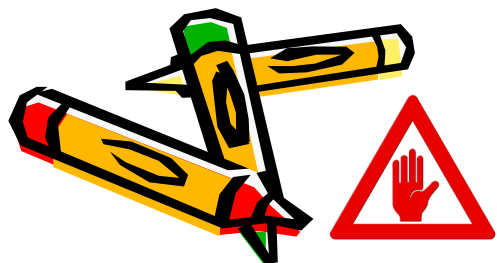
Autres avantages

- majoration de l'allocation logement
- tarifs préférentiels sur les transports
- Pass mutuelle pour les étudiants en Occitanie (100€)



Traitement du dossier

- Vous aurez une **réponse** très rapidement pour votre droit à bourse sous la forme d'une **notification de bourse conditionnelle**.
- Cette notification de bourse conditionnelle est **subordonnée** à votre inscription dans l'établissement demandé, **puis définitive** une fois inscrit.

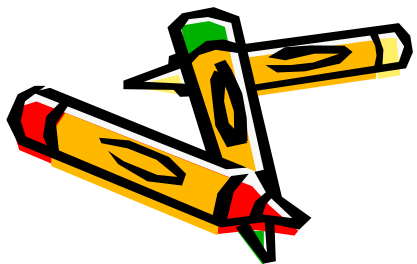


Pensez à envoyer dès la rentrée votre certificat de scolarité au CROUS de Toulouse, service des bourses



Autres BOURSES

- Bourses régionales pour les formations sociales et paramédicales (compétences de la Région). Se renseigner auprès des établissements



Occitanie



Nouvelle Aquitaine



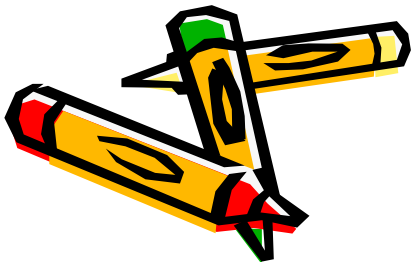
BOURSES DÉPARTEMENTALES

Certains départements peuvent octroyer des aides spécifiques aux étudiants.

Ex. : Tarn et Garonne



Se renseigner auprès des services départementaux



Autres bourses, aides ou prêts

Les bourses GIVEKA : destinées à des étudiants qui, en raison d'un **accident** ou d'une **maladie**, rencontrent des difficultés financières pour suivre un parcours d'études supérieures.

Critères d'attribution : être de nationalité française ou suisse ; avoir subi un accident ou contracté une maladie et éprouver des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures,

 **Fondation La Dépêche** : Pour les étudiants les plus **méritants**

Sélection de 50 bacheliers venus des 13 départements de la Région Occitanie.

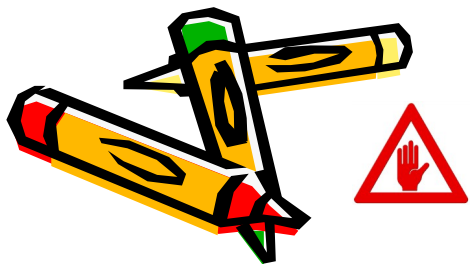
Critères d'évaluation et de sélection : Les revenus / L'excellence / Le projet professionnel

Déposer un dossier  sur le site : <https://www.fondationgroupepedeche.fr/nos-programmes/bourses-actives/>

Fondation Georges Besse : futur ingénieur 

<http://www.fondationbesse.com/fgb/laureat/etre-candidat>

...



La **fondation de France** regroupe différentes fondations qui viennent en aide aux étudiants, n'hésitez pas à rechercher celles qui pourraient vous soutenir : <https://www.fondationdefrance.org/fr/guide-des-bourses>

Demandes de logement au Crous

Se connecter sur le site : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

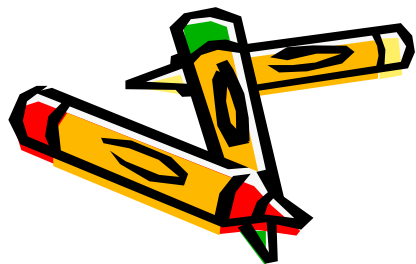
En amont de tout dépôt des vœux,
vous devrez **avoir initié votre DSE**

Vous pouvez demander 3 zones

2 vœux par zone + 1 vœu de substitution

N'hésitez pas à **prospector et rechercher**

la cité qui va vous convenir en fonction de **différents critères**
(**éloignement** du lieu d'études, **transport en commun**, **nombre**
de chambres offertes dans la cité,...)



Toulouse



Limoges



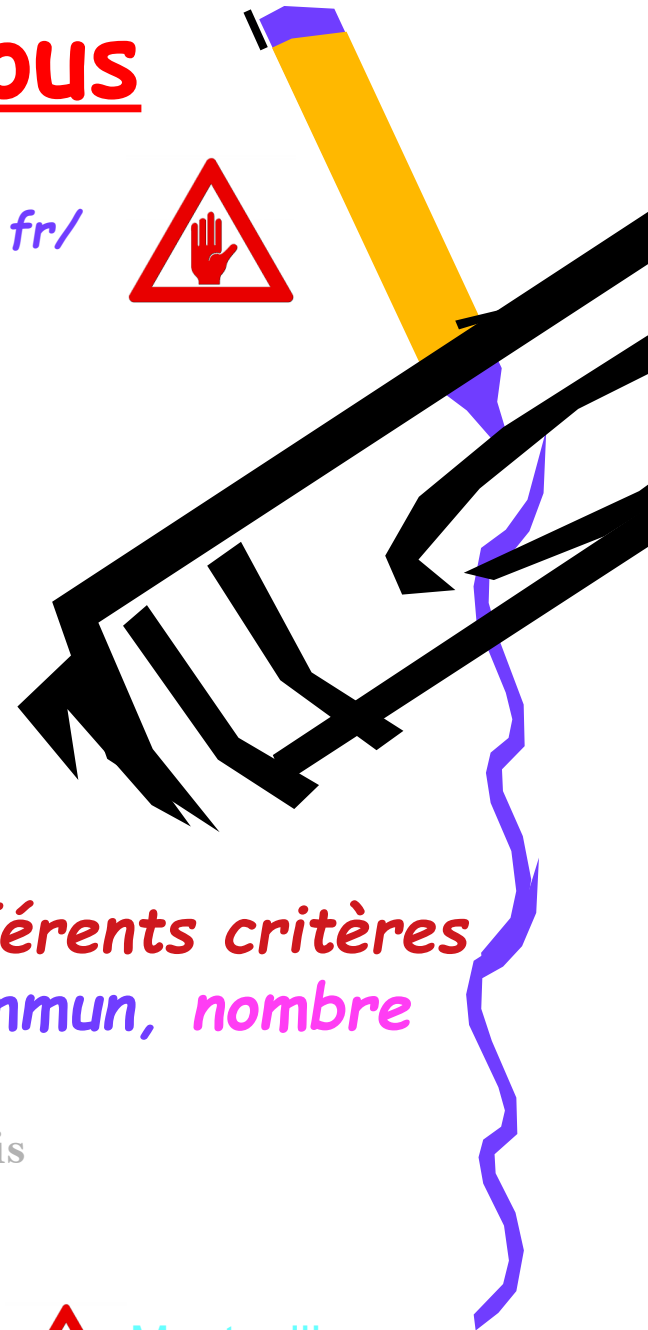
Bordeaux



Montpellier



Paris



Demandes de logement au Crous

Affichage de l'offre de logement et ouverture du dépôt de vœux : 4 mai 2023 à 10h

Fermeture du dépôt de vœux : 22 juin 2023 à 10h

Tour national et résultats : 29 juin 2023

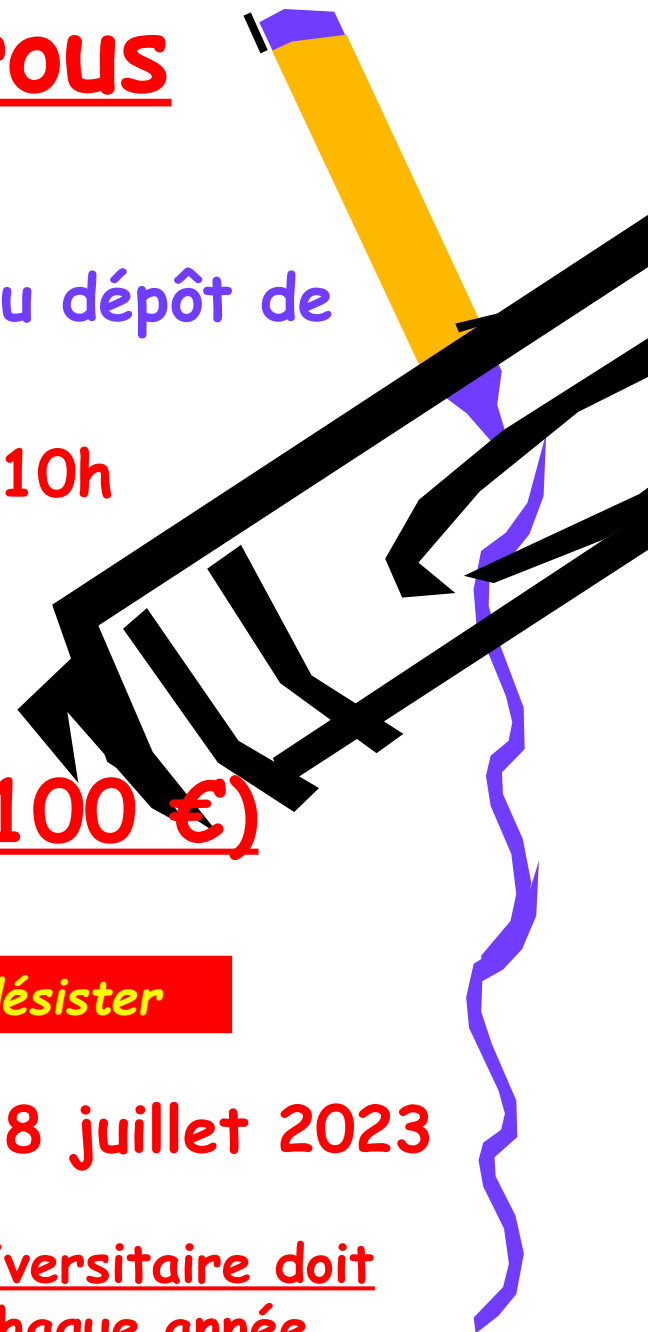
Suivre les consignes indiquées sur la notification mail pour le réserver (100 €)



Vous avez 7 jours pour le réserver ou vous désister

Ouverture de la phase complémentaire : 8 juillet 2023

Attention : La demande de logement universitaire doit obligatoirement être renouvelée chaque année

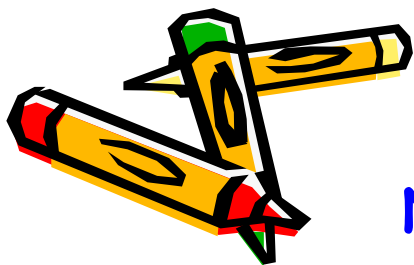


Trouver un logement chez un particulier



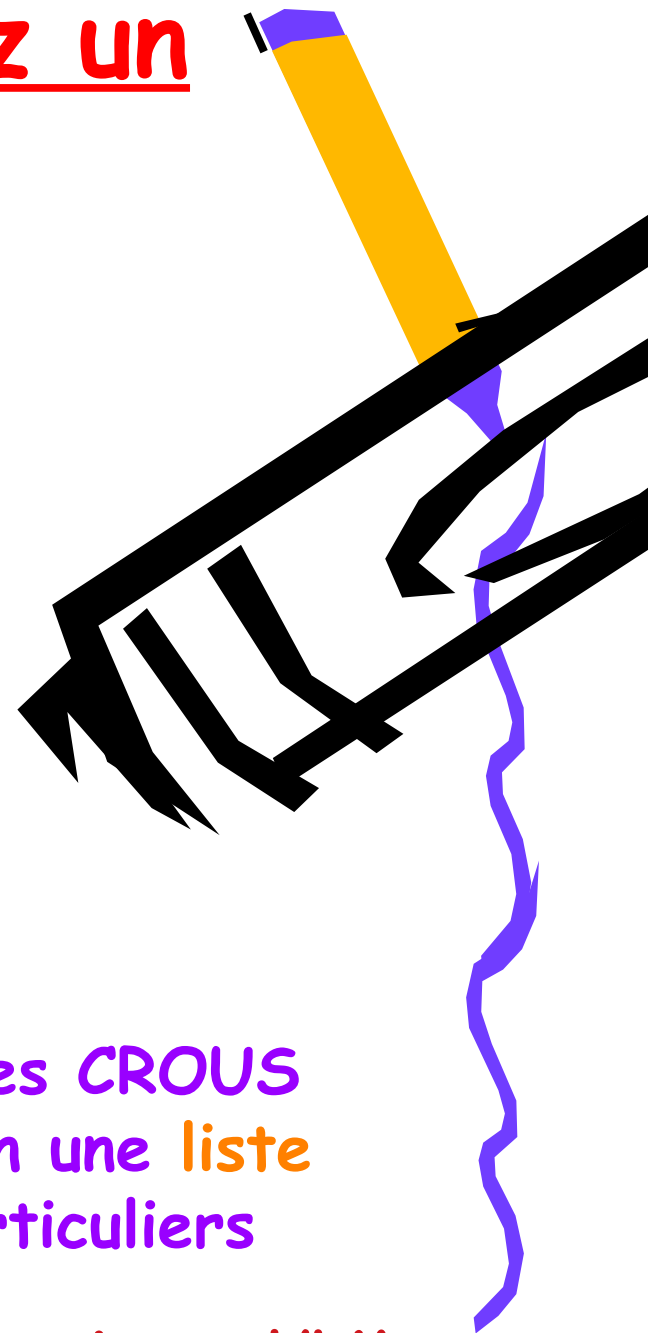
Attention :

- Aux agences qui proposent des listes en vous demandant une cotisation
- Aux fausses petites annonces
- Aux annonces vous demandant une somme d'argent



LOKAVIZ : les services des CROUS mettent à votre disposition une **liste de logements** chez des particuliers

N'hésitez pas à vous rapprocher des **organismes HLM** qui gardent des logements pour les étudiants



Logements cités universitaires

Cités universitaires :

Chambre, location de 10 mois, 
prix moyen entre 238 € et 350 € avant APL

Résidences universitaires :

Studios : 280 € à 380 €

Etablir un budget	Chambre cité U	Studio CROUS	Studio en ville
Logement (avant APL)	250	300	De 350 à 550
Alimentation (en restau. U)	230	230	230
Transport (carte pastel ou autre)	50	50	50
Divers (sorties, loisirs,...)	150	150	150
Téléphone et internet	15	15	30
Charges (EDF, eau, taxes,...)	0	0	80
Total arrondi	695	745	De 890 à 1090

Aides au logement

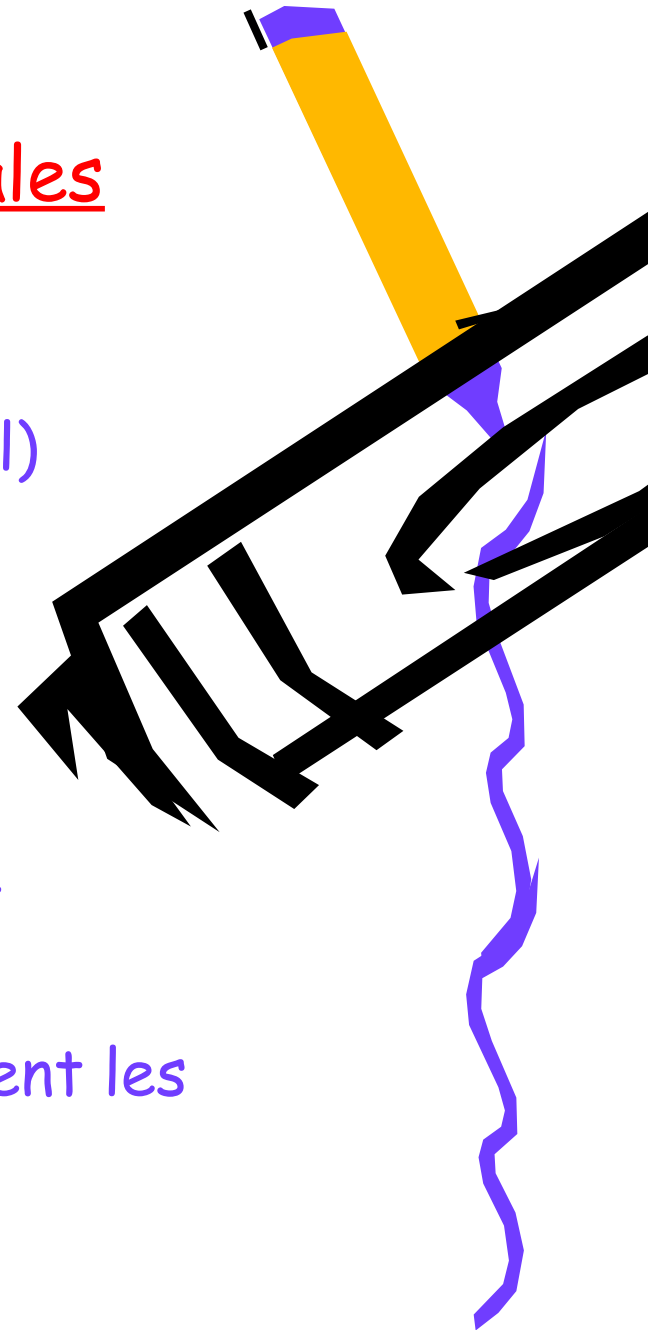
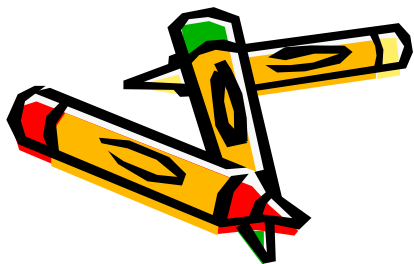
Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales

- l'**APL** (Aide personnalisée au logement)
- l'**ALS** (Allocation logement à caractère social)



L'étudiant qui choisit de bénéficier d'une aide au logement n'est plus considéré comme étant à charge de ses parents pour le calcul de leurs prestations familiales

Pour les allocataires CAF en **colocation** le montant est **moins élevé** que si la personne prenait un logement tout seul car les 2 colocataires se divisent les charges en 2. La caf en tient compte.



AIDES AU LOGEMENT

Loca-pass®



• L'avance Loca-pass du dépôt de garantie
(sous forme de prêt (à taux 0%), remboursable en plusieurs mensualités) <https://www2.actionlogement.fr/l-avance-locapass>



• La garantie Loca-pass caution solidaire
(en remplacement de celle d'une personne physique)
<https://www2.actionlogement.fr/la-garantie-locapass>

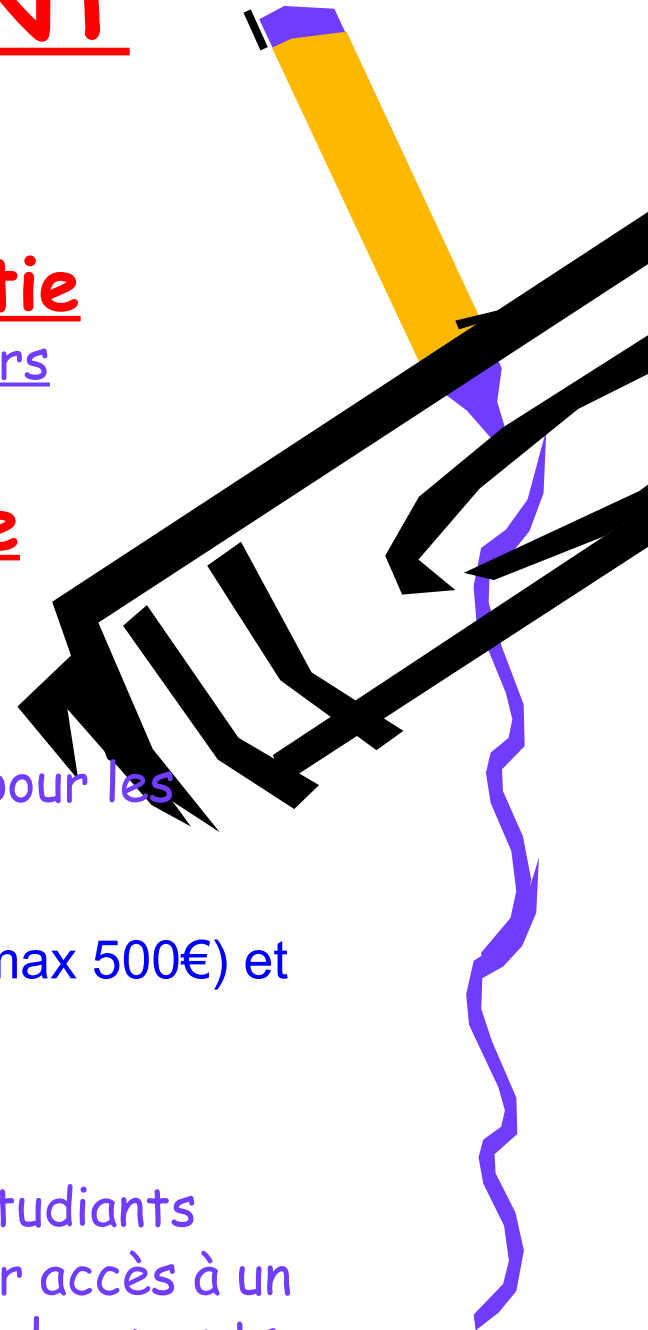
Instal'toit (aide mise en place par la ville de Toulouse pour les étudiants ayant signé un bail sur la commune).



• Avance qui couvre le premier mois de loyer (max 500€) et peut compléter le dispositif d'avance Locapass



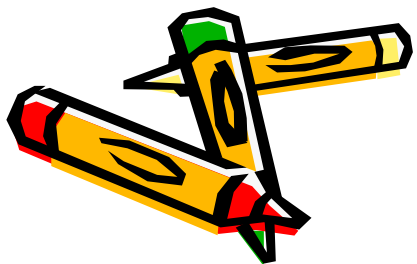
VISALE : garantie qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement (démarche à effectuer dés juillet pour logements CROUS)



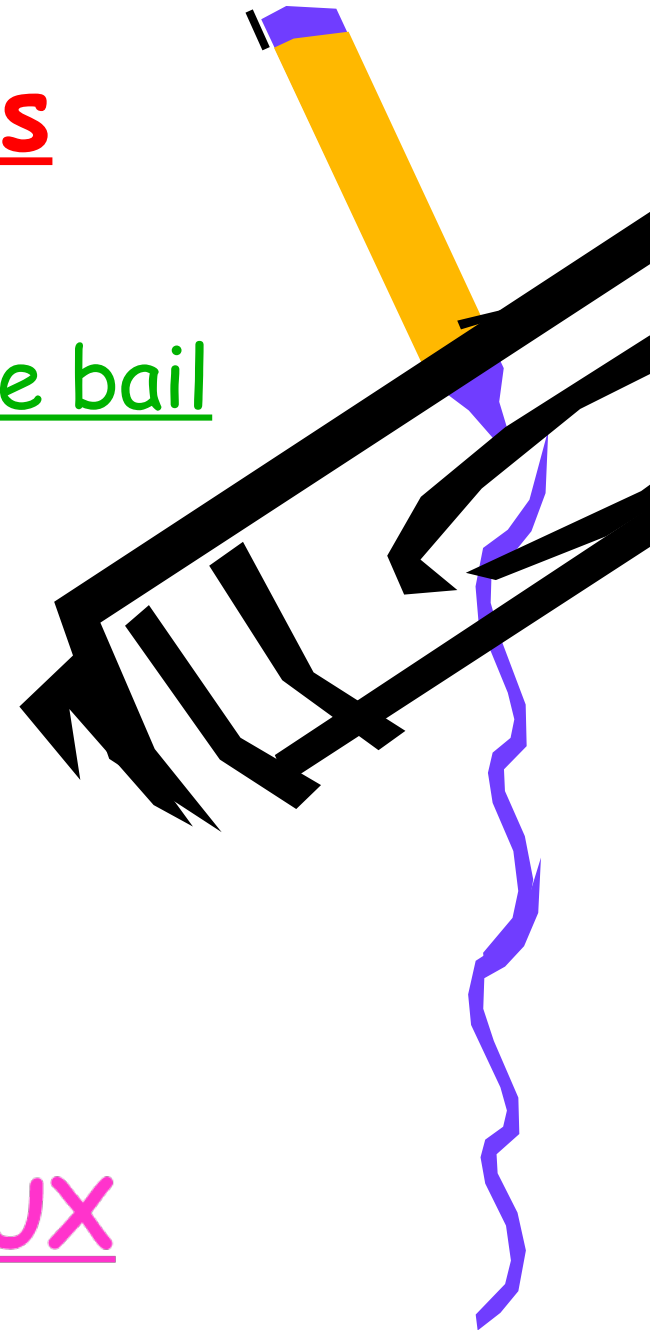


Les droits et obligations propriétaire/locataire

- contrat de location ou contrat de bail
- La caution
- Le dépôt de garantie
- L'assurance habitation
- La fin du bail
- Taxe d'habitation



L'ÉTAT DES LIEUX



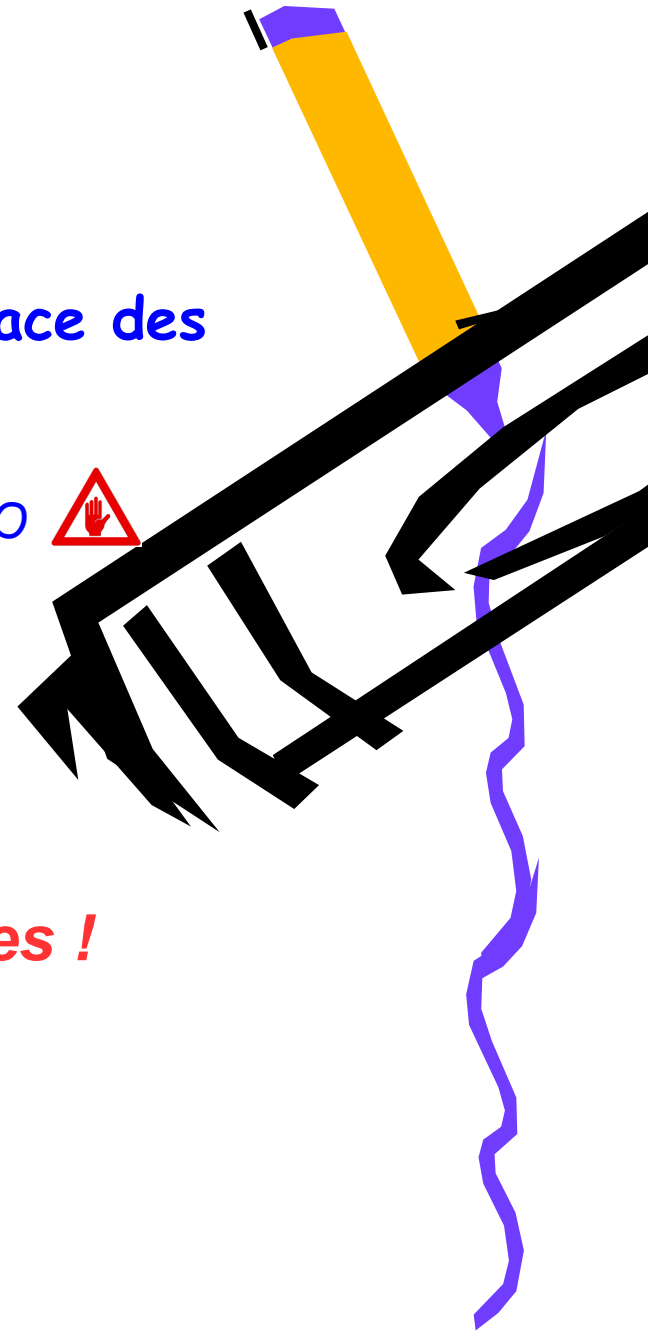
Transports

Compétence de la région : Chaque région a mis en place des aides aux transports. Se renseigner

Différentes cartes de réduction existent : SNCF, TISSEO (Toulouse), TBM (Bordeaux) 

Certaines se combinent avec les cartes SNCF : ex. : Pastel +

N'hésitez pas à comparer les différentes offres !



Contribution à la Vie Etudiante et Campus

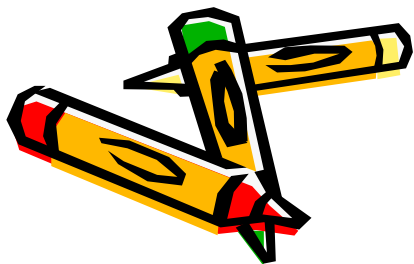
Mise en place à la rentrée 2018 d'une cotisation
« Contribution Vie étudiante et de Campus »
inclut *la santé, le bien-être, le sport et la culture.*

• 90 € pour l'année 2020 2021



Dispense du paiement de la cotisation :

- boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles
- Étudiants en classe de BTS
- étudiants réfugiés, demandeurs d'asile ou bénéficiaires de la protection subsidiaire



Si vous devenez éligible à l'exonération de contribution au cours de l'année universitaire, vous pouvez obtenir le remboursement de la CVEC que vous avez précédemment payée. Pour cela, il suffira d'en faire la demande au Crous avant le 31 mai de l'année en cours

Sécurité sociale et Complémentaires santé

Mutuelle des parents continue de couvrir les
frais non remboursés par Sécurité Sociale
Cependant vous pouvez optez pour une autre
mutuelle

Les mutuelles étudiantes vous proposent une
complémentaire santé (une mutuelle)



Pass Mutuelle Etudiant : aide de 100 € pour les
étudiants boursiers étudiant dans la région
Occitanie



Déclaration fiscale

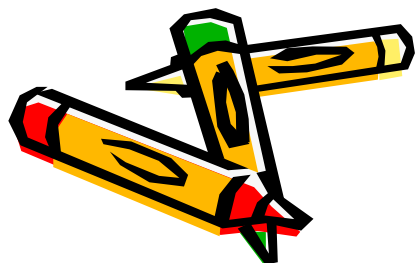
Le rattachement pour les moins de 25 ans poursuivant leurs études permet aux parents de bénéficier d'une augmentation du nombre de parts.

Déclaration autonome de l'étudiant :

- possibilité pour les parents de déclarer le versement d'une pension alimentaire à hauteur de **6042 €/an**
- L'étudiant doit déclarer recevoir cette somme qui viendra s'ajouter aux éventuels salaires perçus



Vous ne pouvez pas bénéficier à la fois du rattachement et de la déduction de la pension alimentaire



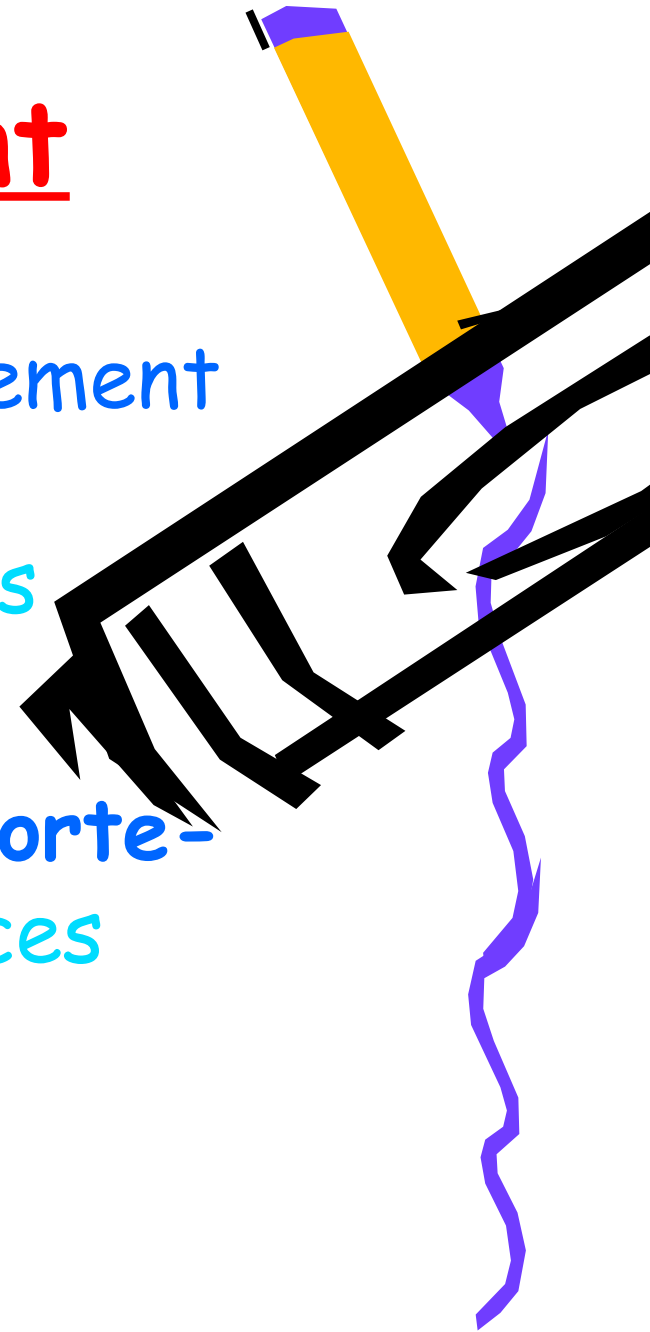
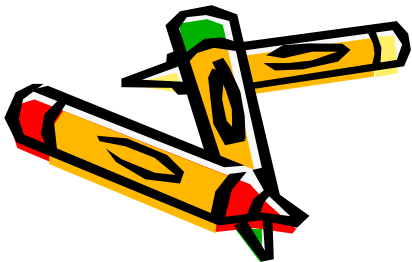
Revenus des contrats saisonnier (job été)
non déclarables dans la limite de **4690 €**

Le statut de l'étudiant

- La **carte étudiant** : délivrée gratuitement permet l'accès à différents lieux et structures et de multiples réductions



- La puce et appli **est un porte-monnaie électronique** pour les services universitaires (resto U 3,30 € le repas, photocopies, laverie,...)



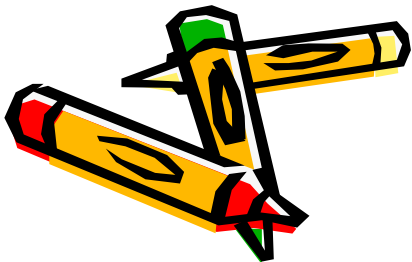
Le S.I.U.M.P.P.S

Service **I**nter-**U**niversitaire de **M**édecine
Préventive et de **P**romotion de la **S**anté

- Des **professionnels** (assistants sociaux, infirmières et médecins) sont à votre écoute
- **Consultations gratuites** (possibilités de bilans avec médecins généralistes ou spécialisés)

SIUMPS Toulouse :

05 61 63 37 25 (UT1) / 05 61 50 41 41 (UT2) / 05 61 55 73 67 (UT3)

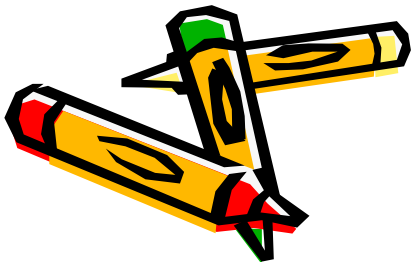


Service social du CROUS

Aides financières, difficultés psycho-sociales, logement
Mettre lien page

Ouvert à tous les étudiants inscrits
dans des formations ouvrant droit
à la sécurité sociale étudiante

Demande à faire auprès du Service social
du CROUS ou de votre établissement
scolaire



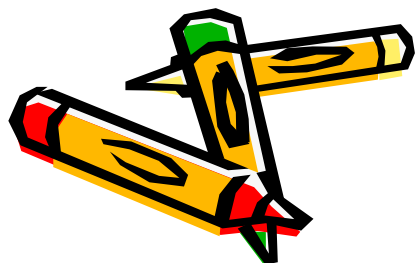
Des guides

 Guide du dossier social étudiant

Occitanie

Guide de l'étudiant

 Trouver un logement



Nouvelle Aquitaine

Guide de l'étudiant



Trouver un logement
Tuto pour constituer
DSE



Alternance/Apprentissage

L'Apprentissage permet d'accéder à un **diplôme** d'état **sous statut de salarié** dans le cadre d'une **alternance** entre l'**entreprise** et un **CFA**.

- **Cumul IMPOSSIBLE :**
Bourses universitaires et **Salaire** apprenti
- Compétences de la Région
- **Allocations Familiales** : versées aux parents des apprentis jusqu'à ses 20 ans, à condition que son salaire $\leq 55\%$ du SMIC **soit 1047,55 €** ⚠
- **Protection sociale** : même protection sociale qu'un salarié
- **Aides spécifiques** pour les apprentis
prévues par le **Conseil Régional** (carte jeune)

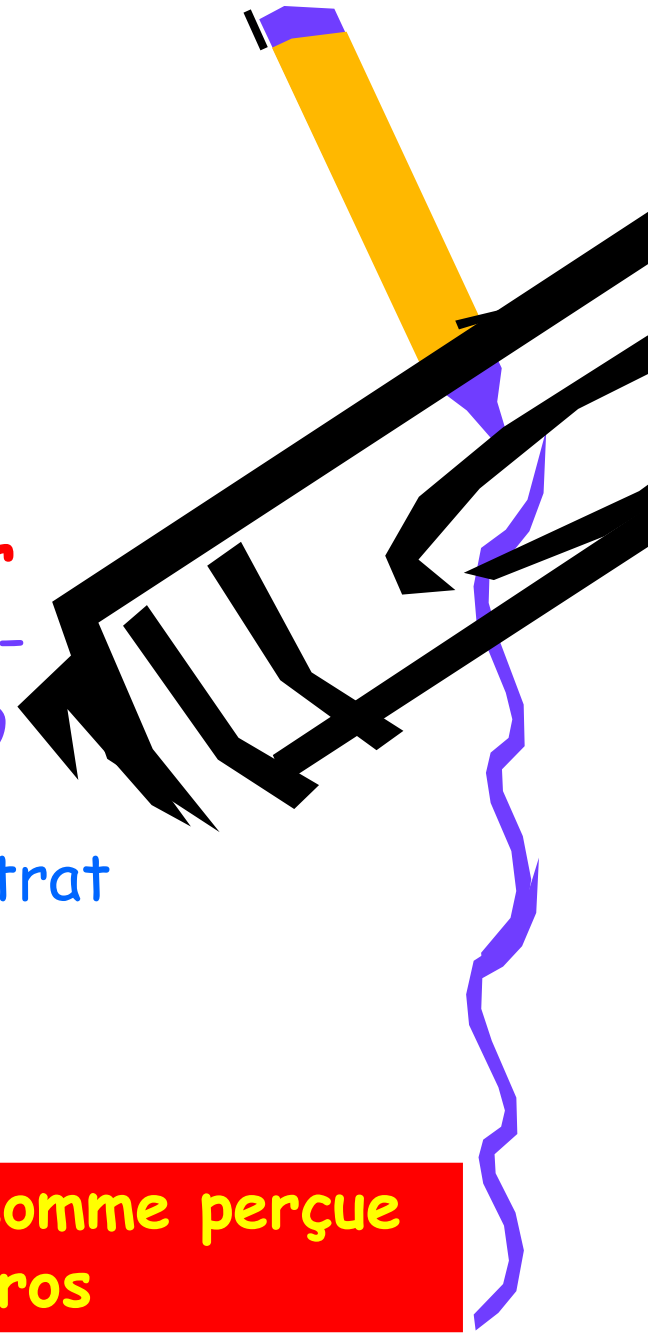
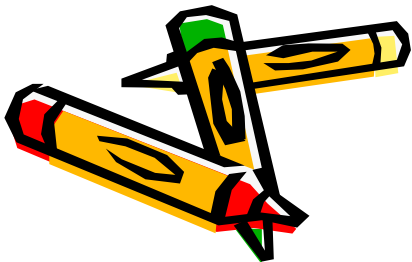


DECLARATION DES REVENUS AU FISC

- Les salaires d'un apprenti sont à déclarer pour leur part excédent le **SMIC**, soit au-dessus de **19 744 €** annuels pour l'année 2019
- Les salaires versés en 2017 dans le cadre d'un contrat d'apprentissage bénéficient d'une exonération à hauteur de **19 744 €**



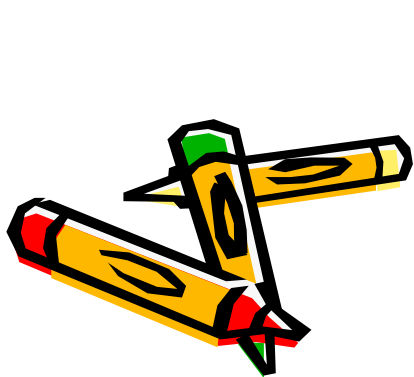
Vous ne devez déclarer que la somme perçue au-delà des 18 473 premiers euros



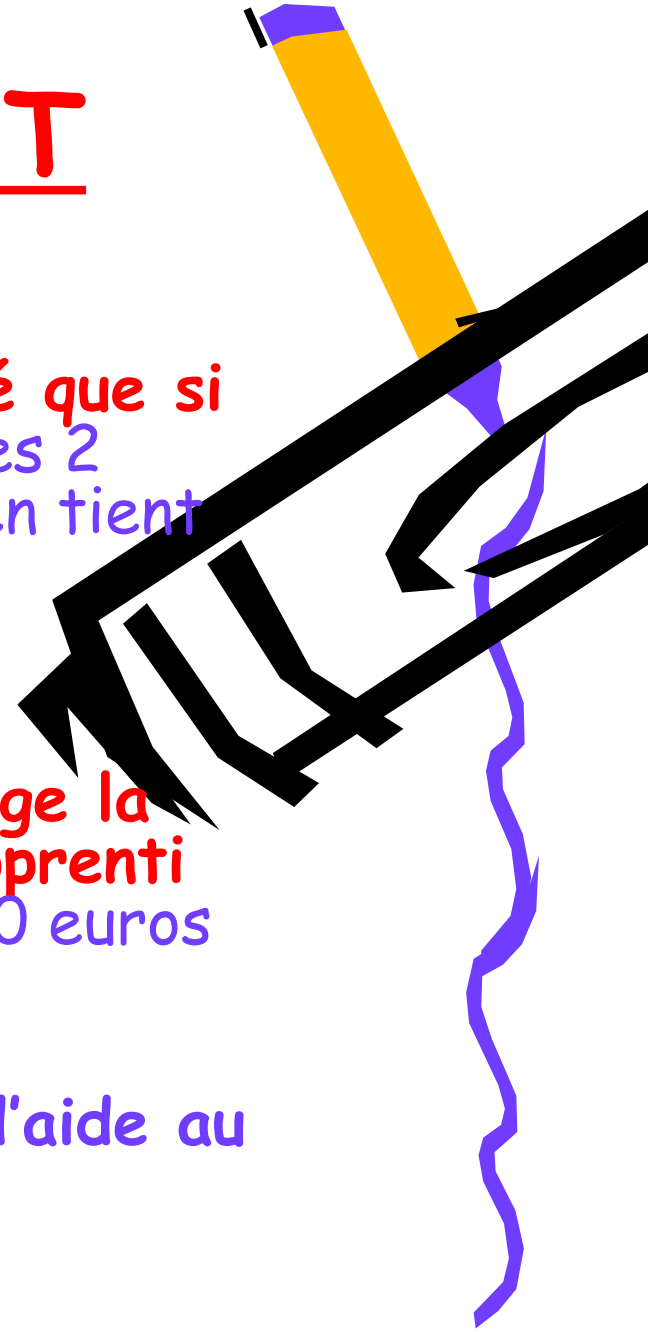
AIDES AU LOGEMENT

CAF

- En colocation le montant est un peu moins élevé que si la personne prenait un logement tout seul car les 2 colocataires se divisent les charges en 2. La caf en tient compte.
- pour Les apprentis, la caf prend en compte les ressources n-1.
- Donc si les jeunes commencent leur apprentissage la caf ne prendra pas en compte leur salaire d'apprenti mais leurs ressources de l'année précédente. (0 euros quand on était élève)



Mobilijeune : dispositif d'aide au loyer



Aides aux apprentis



Carte d'étudiant des métiers

ouvre droit à de nombreuses réductions (restaurant universitaire, cinéma, transports, musées, etc.)

Aide au permis de conduire

